

Le 3 novembre 2021

**L'hôpital public se meurt ...
et le gouvernement l'enterme avec son projet de loi de financement 2022
de la Sécurité Sociale**

Après la fermeture de 5700 lits en 2020, l'hécatombe continue ! Les services d'urgence ferment les uns après les autres, des services de chirurgie, de maternité sont menacés, des lits ferment temporairement ou définitivement, faute de personnel. Même le conseil scientifique s'en émeut. La population a de plus en plus de difficulté à avoir accès à un médecin généraliste ou spécialiste en ville. Les retards de soins s'accumulent avec des consultations ou des actes repoussés aux calendes grecques et la population, les enfants même, sont mis en danger.

Impassable devant la catastrophe sanitaire, le Premier Ministre vante le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale alors que celui-ci laisse les hôpitaux publics avec une augmentation de leurs dotations annoncée de 0,7 %. Pourtant selon les analyses de la FHF, il faudrait au minimum une augmentation de 2 % pour simplement maintenir l'existant dans les hôpitaux.

Sans compter que le mécanisme utilisé pour la reprise de la dette des hôpitaux (un tiers seulement et sur 10 ans) laisse courir les intérêts bancaires et les profits de la finance sur le dos de la Sécurité Sociale !

Désespérés, les personnels hospitaliers qui n'en peuvent plus quittent l'hôpital public. Les médecins vont chercher de meilleures conditions de travail et de salaires dans le secteur privé sans obligation de permanence des soins, accélérant le développement d'une médecine à deux vitesses : une médecine pour les pauvres à l'hôpital sans moyens, une prise en charge rapide et de qualité si on peut payer.

Rien n'est fait pour la médecine de premier recours, à part empiler de nouvelles rémunérations à l'acte et compter sur la liberté laissée à la médecine libérale, associée à des aides des collectivités territoriales mettant celles-ci en concurrence, pour assurer une prise en charge égalitaire sur l'ensemble du territoire de notre République : c'est surtout la liberté de laisser se développer les déserts sanitaires !

La Coordination Nationale des Comités de Défense des hôpitaux et maternités de proximité appelle les parlementaires à refuser le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2022. Il faut que le gouvernement réalise un véritable choc d'attractivité pour toutes les professions de l'hôpital (salaires, conditions de travail, démocratie interne). La limitation voulue du recours à des intérimaires est inapplicable avant ces indispensables mesures. Les écarts de salaires pouvant aller de 1 à 3 voire plus entre le public et le privé ne sont pas acceptables, générant cette hécatombe et condamnant les hôpitaux français dont le haut niveau avait fait la renommée de la France.

La Coordination Nationale exige le renforcement du service public hospitalier et médico-social, seul capable de remplir les missions de soins et de prévention, de recherche et d'enseignement pour l'ensemble de la population.

Elle demande la création d'un véritable service public de soins de premiers recours, autour des centres de santé, garantissant un accès aux soins pour toutes et tous dans la proximité. Les conditions doivent être réunies pour permettre une égale répartition des professionnels sur l'ensemble du territoire par une obligation à servir les premières années.

Il y a urgence à augmenter le nombre de professionnels formés en donnant aux universités les moyens dont elles ont besoin et à reconsidérer les parcours universitaires pour revaloriser l'exercice de la médecine générale. Donner envie aux étudiants d'une carrière professionnelle répondant aux besoins des populations suppose aussi de ne pas les décourager pendant leurs études et de les respecter !

La Coordination soutient toutes les luttes en cours contre les fermetures de lits et de services, contre les déserts sanitaires, appelle à les développer et à préparer une journée nationale d'action le 4 décembre qui prendra la forme d'une manifestation parisienne, proposé par AUDACE 53, le comité de Mayenne, avec des délégations et des témoignages de toute la France et d'initiatives décentralisées à l'image de la proximité que nous réclamons.



COORDINATION NATIONALE

COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : **1 rue Jean Moulin 70200 LURE**

Adresse postale : **Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes**

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante>

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landas@sfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87